



**Partenariat entre GAEC du Val Primbert  
et  
Amap' en BIOce  
pour l'année 2023**

**Nom du producteur :** GAEC du Val Primbert (Producteurs de viande de porc bio)

Adresse du producteur : **Saint Jean la Forêt (61)**

**Référente de l'Amap'en BIOce :** Sandra Guérinot

**Livraison :** Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 18h15 à 19h30.

### **Les produits**

Colis de viande de porc, boudin noir, saucisses.

Les colis contiennent des morceaux divers parmi : rôti, sauté, chair à saucisse, côtes, rouelle, poitrine. Le contenu des colis pourra varier en fonction de la saison.

Des saucisses de Toulouse, des chipolatas et du boudin noir peuvent être proposés à part des colis, en sachet sous vide.

### **PRODUITS ET TARIFS 2023**

<b>Produit</b>	<b>conditionnement</b>	<b>tarif</b>
colis	5kg environ	12€/kg*
colis	10kg environ	11€/kg*
Colis	3.5kg environ	13€/kg*
Chipolatas	350g environ	15€/kg*
Saucisse de Toulouse	500g environ	15€/kg*
Boudin noir (quantités limitées)	entre 300g et 500g	12€/kg

### **Fréquence des livraisons :**

Trois à quatre fois par an, en fonction d'un calendrier établi entre le producteur et le référent.

### **Engagement du producteur :**

Les représentants du GAEC du Val Primbert, producteurs certifié AB, s'engagent à livrer les produits qui leur seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

### **Engagement de l'Amap'en BIOce :**

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant le jour de la livraison, et organise la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre du « GAEC du Val Primbert ».

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

*Signature du producteur :*

*Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :*

*Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente*